



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

RETRAIT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 645

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la session ordinaire du 14 octobre 2014, le Conseil municipal a adopté la résolution 398-10-14 abrogeant le règlement 645 décrétant des travaux pour la réhabilitation des infrastructures routières des rues Domaine-Bériaux, Boyer et Bernard et autorisant un emprunt de quatre cent dix-huit mille dollars (418 000 \$) nécessaire à cette fin et abrogation de la résolution 343-09-14.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie dans le journal « *Le Mirabel* » édition du 07 novembre 2014.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce _____ jour de novembre de l'an deux mille quatorze.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca